

[Text]

Senator Marsden: I have a question, Mr. Chairman. I notice that travel only extends to 10 senators in any instance. Does that mean that you anticipate that we will never be able to have the entire committee sitting anywhere?

The Chairman: I do not know. There is provision for only 10 senators travelling together and our committee is 12.

The Clerk: It is based on the average numbers.

Senator Marsden: If it is based on the average, then that is fine.

Senator Stollery: Mr. Chairman, before we start cutting out items on the budget such as witnesses' expenses, I would like to say that I do recall travelling with the Transport and Communications Committee, and at that time I thought the arrangements for paying for things on the road were pretty archaic. I think all of us on that committee at that time were agreed on that matter. In fact, I think someone had to travel around with a credit card from the Clerk of the Senate, or something of that nature and it seemed to me that that was a very outdated way of doing things. Therefore, before we cut out the money, I would like to make sure that we do not end up with some very impractical way of paying witnesses' expenses.

The Chairman: The clerk of the committee has pointed out to me that section 83 of the Rules of the Senate apply here, and I quote:

The Clerk of the Senate is authorized to pay every witness invited or summoned to attend before a select committee a reasonable sum for his living and travelling expenses, upon the certificate of the clerk of the committee attesting to the fact that the witness attended before the committee by invitation or summons.

That seems very clear.

Senator Stollery: Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Is there any other thing that could be erased from this budget before it is approved?

Senator Stollery: Referring again to that item A.4, I wonder why that expense was approved last year?

The Clerk: It was included, Mr. Chairman, because, with joint committees, the expenses for witnesses are split between the two houses. That is why it was included in the budget.

Senator Gigantès: Mr. Chairman, who is Humphreys?

The Chairman: This item also must be erased because this work was done last year.

Mr. John Terry, PhD., Political And Social Affairs Division, Research Branch, Library of Parliament: If I may explain, Senator Gigantès, most of the material that we would be using for issuing press releases, for making preparations for advertisements and so on and so forth was all prepared last year on behalf of the committee. It would simply be a matter

[Traduction]

Le sénateur Marsden: J'ai une question, monsieur le président. J'ai remarqué que les dépenses de déplacement ne sont toujours calculées qu'en fonction de dix sénateurs. Cela veut-il dire que vous prévoyez que nous ne pourrions jamais être tous là, lorsque nous siégeons ailleurs qu'à Ottawa?

Le président: Je ne sais pas pourquoi les prévisions ne sont établies qu'en fonction de dix sénateurs, alors que notre comité en compte 12.

Le greffier: Il s'agit d'une moyenne.

Le sénateur Marsden: S'il s'agit d'une moyenne, ça va.

Le sénateur Stollery: Monsieur le président, avant que nous ne commençons à supprimer des postes au budget, comme celui réservé aux dépenses des témoins, j'aimerais signaler qu'à l'époque où j'ai voyagé avec le Comité du transport et des communications, les dispositions prévues pour acquitter les frais de déplacement n'étaient pas du tout pratiques. Je pense que tous les sénateurs qui faisaient partie de ce Comité à l'époque seraient d'accord avec moi. J'estime, en fait, qu'il est absolument dépassé d'obliger quelqu'un à voyager avec une carte de crédit du Greffier du Sénat, ou quelque instrument du genre. Par conséquent, avant que nous ne supprimions quelque montant que ce soit au budget de l'an dernier, j'aimerais m'assurer que nous ne nous retrouverons pas dans l'obligation de recourir à un moyen compliqué pour payer les dépenses des témoins.

Le président: Le greffier du Comité m'indique que l'article 83 du *Règlement du Sénat* s'applique ici. En voici le libellé:

Le Greffier du Sénat est autorisé à verser à tout témoin invité ou sommé à comparaître devant un comité particulier une indemnité raisonnable pour frais de voyage et de séjour, moyennant présentation d'un certificat du greffier du comité attestant que le témoin s'est effectivement présenté devant le comité sur invitation ou citation.

Cela me semble clair.

Le sénateur Stollery: Je vous remercie, monsieur le président.

Le président: Y a-t-il d'autres suppressions à effectuer avant d'adopter ce budget?

Le sénateur Stollery: Je reviens encore au poste A.4. Je me demande pourquoi ces dépenses ont été autorisées l'an dernier?

Le greffier: Elles ont été incluses dans le budget, monsieur le président, parce que les deux Chambres se partagent les dépenses des témoins cités par les comités conjoints.

Le sénateur Gigantès: Qui est ce dénommé Humphreys, monsieur le président?

Le président: Ce poste doit aussi être supprimé parce que le travail en question a été fait l'an dernier.

M. John Terry, PhD., Division des affaires politiques et sociales, Service de recherche, Bibliothèque du Parlement: Il se trouve, monsieur le sénateur Gigantès, que la plupart des documents dont nous nous sommes servis l'an dernier pour rédiger les communiqués de presse, les annonces, etc., étaient tous préparés à l'extérieur pour le compte du Comité. Il suffira